



## MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 22/12/2020

#### **ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN, MINISTRE DE LA CULTURE, SE FÉLICITE DE L'ENGAGEMENT DE LA FRANCE DANS CINQ CANDIDATURES, DONT QUATRE PORTÉES AVEC D'AUTRES PAYS, AU PATRIMOINE IMMATÉRIEL DE L'HUMANITÉ**

Présentées au Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI), exceptionnellement réuni en visioconférence les 16 et 17 décembre 2020 pour sa 15<sup>e</sup> session, ces candidatures ont toutes reçu un avis favorable, et trois d'entre elles avec les félicitations du Comité.

Le Comité intergouvernemental a retenu :

- Pour le Registre des bonnes pratiques de sauvegarde du PCI, deux candidatures proposées par la France : une candidature nationale, *La yole de Martinique, de la construction aux pratiques de navigation*, et une candidature plurinationale, *Les techniques artisanales et les pratiques coutumières des ateliers de cathédrales*, présentée par la France en partenariat avec l'Allemagne, l'Autriche, la Norvège et la Suisse ;
- Pour la Liste représentative du patrimoine immatériel de l'humanité, *L'art musical des sonneurs de trompe*, programme coordonné par la France en lien avec la Belgique, l'Italie et le Luxembourg ; *Les savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art*, candidature présentée par la Suisse en collaboration avec la France ; *L'art de la perle de verre*, candidature présentée par l'Italie en partenariat avec la France.

« **La yole de Martinique, de la construction aux pratiques de navigation, un modèle de sauvegarde du patrimoine** » est inscrite sur le Registre des bonnes pratiques de sauvegarde en reconnaissance d'un programme ayant démontré son efficacité à préserver un patrimoine vivant. Au travers de ce choix, il s'agit de reconnaître les efforts menés pour sauvegarder non seulement les savoir-faire de charpente liés à la construction de ces embarcations traditionnelles, mais aussi des techniques particulières de navigation, fondées sur un esprit associatif et collaboratif, et enfin des pratiques physiques et festives, marquées par des courses dans les différents ports de l'île et par le Tour des Yoles, moment intense qui mobilise aujourd'hui des milliers d'habitants.

« **Les techniques artisanales et les pratiques coutumières des ateliers de cathédrales, ou "Bauhütten", en Europe, savoir-faire, transmission, développement des savoirs, innovation** », savoir-faire également inscrit sur le Registre des bonnes pratiques, apparaît au Moyen Age sur les chantiers de construction des cathédrales européennes. Aujourd'hui comme alors, ces ateliers, situés à proximité immédiate des cathédrales, accueillent différents corps de métiers, œuvrant en étroite collaboration, en faveur de la préservation et la transmission de leurs savoirs de génération en génération. Dix-huit ateliers de cinq pays européens se sont coordonnés autour de cette candidature. Ces pays ont été félicités par le Comité intergouvernemental pour avoir proposé un programme démontrant de manière exemplaire l'importance de la coopération plurinationale pour la sauvegarde du PCI.

« **L'art musical des sonneurs de trompe, une technique instrumentale liée au chant, à la maîtrise du souffle, au vibrato, à la résonance des lieux et à la convivialité** », a été inscrit sur la Liste représentative du patrimoine immatériel de l'humanité, résulte d'un processus de coopération des praticiens concernés des quatre États qui ont présenté conjointement le programme et ont été impliqués dans le processus de sauvegarde depuis la première étape qui consistait à identifier et recenser les pratiques des sonneurs. Les quatre États parties (France, Belgique, Italie, Luxembourg) ont déterminé cinq mesures de sauvegarde reposant sur la transmission, le renforcement de la recherche, la promotion et la valorisation élargie à d'autres territoires, et enfin la mise en place d'une structure dédiée.

La candidature sur les « **savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art** » présentée par la Suisse en collaboration avec la France a été considéré comme exemplaire par l'UNESCO pour sa mise en évidence de l'importance du patrimoine culturel immatériel dans un espace transfrontalier. Le long de l'Arc jurassien franco-suisse, une grande diversité d'artisans, d'entreprises, d'écoles, de musées et d'associations valorisent et transmettent ces techniques manuelles à la fois traditionnelles et tournées vers l'innovation désormais inscrites sur la Liste représentative du patrimoine immatériel de l'humanité.

Fruit d'une coopération initiée en 2013 entre la France et l'Italie, le programme « **L'art de la perle de verre** » vient enrichir le patrimoine immatériel de l'humanité avec son inscription sur la Liste représentative. Connue dans le monde depuis l'antiquité et documentée par les sources à partir du début du XIV<sup>e</sup> siècle à Venise et du XVI<sup>e</sup> siècle en France, l'art de la perle de verre recouvre des connaissances spécifiques et des savoir-faire partagés. Le Comité a félicité la France et l'Italie pour ce dossier en soulignant notamment que les communautés concernées peuvent jouer un rôle actif dans la sauvegarde d'un élément et tout au long du processus de candidature.

**Depuis 2008, la France a inscrit 23 éléments au PCI de l'humanité, dont 9 avec d'autres Etats-parties à la Convention de 2003, qui en réunit 180 à ce jour.**

Avec la **Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel** (2003), qui se distingue de la Convention pour la protection du patrimoine mondial (1972) tout en la complétant, l'UNESCO vise la préservation et la recréation d'un patrimoine relevant des pratiques culturelles héritées et des interactions sociales. Ce patrimoine englobe ainsi les expressions orales, les arts du spectacle, les rituels et événements festifs, les connaissances relatives à la nature et à l'univers et les savoir-faire artisanaux que nous transmettons à nos descendants. Reposant sur la participation et la responsabilisation dans le respect des principes du développement durable, le patrimoine culturel immatériel (PCI) témoigne de la créativité humaine dans toute sa diversité.

La **Liste représentative du PCI de l'humanité** est composée de ces expressions qui démontrent la diversité du patrimoine immatériel et qui font prendre davantage conscience de son importance.

Le **Registre des bonnes pratiques de sauvegarde** est composé de programmes, projets et activités reflétant le mieux les principes et les objectifs de la Convention.

**Ministère de la Culture  
Délégation à l'information  
et à la communication**